



Store baie vitrée hors service a terre

Par **pat3301**, le **09/01/2010** à **22:05**

Bonjour,

Depuis debut Aout 2009, Nous louons un T3 par agence dans une résidence.

Quand nous avons loué ce logement le store roulant de la baie vitrée été a terre sur le balcon, la personne de l'agence qui nous a fait visiter le logement nous a dit que le store serait réparé.

Quand nous avons fait l'état des lieux entrant le store été toujours a terre. (mentionné sur l'état des lieux)

Aujourd'hui hui cela fait 6 mois que nous sommes dans ce logement et toujours pas de store.. le froid tape sur la baie vitrée qui fait 3 mètres on chauffe beaucoup ... L'agence ne répond jamais et soit disant doit nous rappeler en vain

Quelle sont les obligation du bailleur ou du propriétaire vis a vis de cela ?

Merci de votre aide

Bonne soirée.

Par **jeetendra**, le **09/01/2010** à **22:09**

[fluo]ADIL DE LA GIRONDE[/fluo]
Bordeaux

105 avenue Emile Counord
33300 Bordeaux
Tél : 05.57.10.09.10
Email : adil33@wanadoo.f

Bonsoir, prenez contact avec l'Association de défense des locataires ADIL à Bordeaux, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous aideront du mieux possible, courage et bonne soirée à vous.

Par **pat3301**, le **09/01/2010** à **23:10**

Merci de votre réponse pour l'ADIL c'est ce que je pensé faire mais je voulais juste etre un peut plus éclairé sur le sujet bonne soirée